



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 6 avril 2023

Délibération n° 2023 - 28

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procurations(s)	absent(s)
29	26	3	0
Votes : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0			

Le 6 avril 2023 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 31 mars 2023 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — M^{me} Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — M^{me} Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M^{me} Francine PEDRO — M. Alain HUGUET — M. Pierre HAGEMAN — M^{me} Nadège HUGUET — M. Alain GROSDDET — M. Francis DEFRANOUX — M. Éric FLESSELLES — M^{me} Amélie GUILLOU — M^{me} Corinne TANGUY — M^{me} Manuela RAMIREZ — M^{me} Sylvie BELLAVOINE — M. Éric FOURNIER — M^{me} Claire HÉNIN — M. Serge ADALLA — M. Joël SOUSA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M^{me} Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Bruno AFONSO — M. Nicolas SERERO — M. Arnaud LOPEZ — M^{me} Maria GENARO.

Procurations : M^{me} Claire HÉNIN donne pouvoir à M^{me} Agnès PONCELIN
M^{me} Stéphanie FUCHS donne pouvoir à M. Arnaud LOPEZ
M. Jean-François PERON donne pouvoir à M. Nicolas SERERO.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur Serge ADALLA.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ORGANISMES EXTERIEURS - EXERCICE 2023

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il est demandé au Conseil municipal de voter le montant des subventions à attribuer à divers organismes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'accorder les sommes suivantes aux organismes ci-dessous :

Croix blanche	2 000 €
Collège Eugène-Carrière :	1 000 €
Mission locale Sud 93 :	7 300 €
Association Cats in the Air	2 000 €
Association Au fil de l'Eau	7 000 €
Association Nationale « Mémoires du Mont-Valérien »	326 €
TOTAL	19 626 €

Il est précisé que ces subventions seront imputées à l'article 6574 du budget 2023.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signés après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le : 12 avril 2023

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

